



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
03.11.2010 Bulletin 2010/44

(51) Int Cl.:
A45D 33/30 (2006.01) **F41H 9/10** (2006.01)
G04B 37/12 (2006.01) **G04B 47/00** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09290313.7**

(22) Date de dépôt: **29.04.2009**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA RS

(71) Demandeurs:
• **Cotaina, Serge**
66240 Saint Esteve (FR)
• **Cotaina, Juliette**
66240 Saint Esteve (FR)

(72) Inventeurs:
• **Cotaina, Serge**
66240 Saint Esteve (FR)
• **Cotaina, Juliette**
66240 Saint Esteve (FR)

(74) Mandataire: **Gosse, Michel**
Cabinet Claude Bes
2 bis Rue de Verdun
34000 Montpellier (FR)

Remarques:
Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

(54) **Ensemble boîtier, montre et cartouche de gaz interchangeable**

(57) L'invention concerne un ensemble comprenant une montre (2), un bracelet (3) et un boîtier (1) destiné à contenir une cartouche remplie d'un gaz choisi essentiellement pour des applications anti-agression, cosmétiques ou médicales.

L'ensemble selon l'invention se caractérise essentiellement en ce que le boîtier (1) comporte, en

combinaison :

- a) une cavité (11) destinée à contenir une mini-cartouche (4), jetable et interchangeable, pré-remplie d'un gaz pressurisé, pourvue d'une valve (41) ;
- b) des moyens (12) destinés à la fixation de la montre (2) ;
- c) des moyens (13) destinés à la fixation du bracelet (3) ;
- d) un mécanisme d'ouverture et de fermeture de la valve (5).

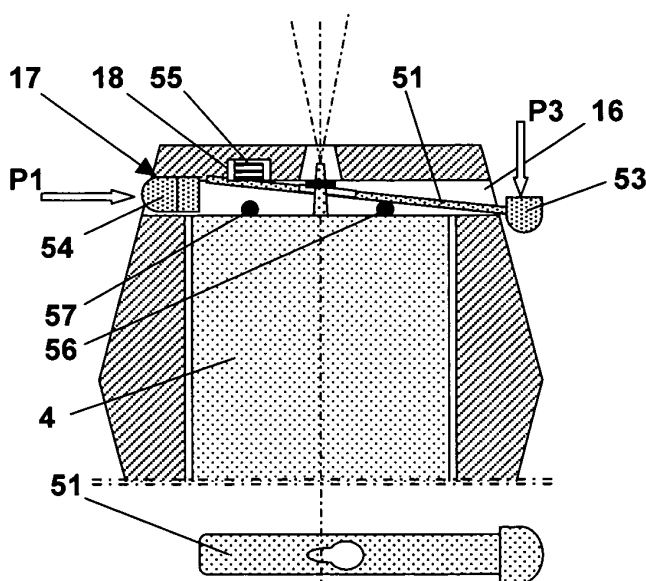


FIG.5

Description

DOMAINE DE L'INVENTION

[0001] La présente invention concerne un ensemble comprenant une montre, un bracelet et un boîtier destiné à contenir une cartouche remplie d'un gaz choisi essentiellement pour des applications anti-agression, cosmétiques ou médicales.

ARRIERE PLAN TECHNOLOGIQUE

[0002] On connaît :

- des bombes anti-agression qui présentent les inconvénients liés à leur manque d'esthétisme, à leur encombrement, au temps de mise en oeuvre et au fait qu'elles sont facilement reconnaissables par l'agresseur et qu'elles ne répondent qu'à une seule application ;
- des montres associées à des vaporisateurs de parfum intégrés qui présentent les inconvénients liés à la faible capacité des réservoirs, à leur non interchangeabilité et au fait qu'elles nécessitent la fabrication de montres spéciales et qu'elles ne répondent qu'à une seule application.

[0003] On connaît plus particulièrement, les documents US5516005, DE19945777, DE4208794 et US5815467 qui décrivent des dispositifs qui présentent les inconvénients suivants :

- ils nécessitent le retrait du bracelet du poignet pour pouvoir changer ou recharger le gaz dans le réservoir ;
- les utilisateurs de systèmes à réservoir fixe prennent des risques pour les charger en gaz de défense et le remplissage des systèmes à vaporisateur est fastidieux et inadapté auxdits ;
- la polyvalence en produits est exclue pour les systèmes à réservoir fixe à cause de la contamination des pièces et du risque de contamination des doigts pour les systèmes à bouton vaporisateur du fait de la miniaturisation de la montre ;
- certains sont difficilement industrialisables et très coûteux, comme par exemple dans le brevet US5516005 qui prévoit jusqu'à un manomètre pour contrôler le gaz restant du réservoir tout en nécessitant le dépôt de la montre pour pouvoir le lire ;
- d'autres comme dans les brevets DE19945777 et D 4208794 sont du type vaporisateur de parfums plus adapté à se vaporiser le visage que pour faire face à un agresseur, avec une mauvaise orientation du jet et un risque évident de contamination des doigts lors de son utilisation ;
- dans tous les cas, lesdits dispositifs ne sont plus opérationnels rapidement après leur utilisation.

RESUME DE L'INVENTION

[0004] L'invention vise à réaliser un ensemble « boîtier, montre et bracelet » destiné à remédier à ces divers inconvénients.

[0005] A cet effet, l'ensemble selon l'invention se caractérise essentiellement en ce que le boîtier comporte, en combinaison :

- 10 a) une cavité destinée à contenir une mini-cartouche, jetable et interchangeable, pré-remplie d'un gaz pressurisé choisi indifféremment pour des applications anti-agression, cosmétiques ou médicales ; la dite mini-cartouche étant pourvue d'une valve de pulvérisation ;
- 15 b) des moyens destinés à la fixation de la montre sur le boîtier ;
- c) des moyens destinés à la fixation du bracelet sur le boîtier.

[0006] Selon des particularités de réalisation du boîtier :

- 25 - la cavité comporte, à 6 heures, une ouverture destinée à l'introduction de la mini-cartouche et, à 12 heures, une ouverture destinée au passage de la valve de pulvérisation ;
- les moyens destinés à la fixation de la montre sur le boîtier sont constitués d'un logement adapté pour recevoir ladite montre et d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, de celle-ci sur ledit boîtier ;
- 30 - les moyens destinés à la fixation du bracelet sur le boîtier sont constitués d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, dudit bracelet sur ledit boîtier.

[0007] Selon une autre particularité de réalisation de l'invention le boîtier comporte un mécanisme d'ouverture et de fermeture de la valve de pulvérisation, constitué d'une lame que l'on actionne digitalement, dans un sens ou dans l'autre, perpendiculairement à l'axe 6-12 heures de la montre, d'une position de verrouillage à une position d'actionnement de ladite valve, et réciproquement.

[0008] Les avantages résultant de la mise en oeuvre dudit ensemble sont les suivants :

- 45 - la forme, les dimensions et le poids de celui-ci peuvent être identiques à ceux d'une montre classique avec en plus la possibilité de changer le module montre et le bracelet en fonction de ses goûts et des possibilités offertes par le fabricant ;
- 50 - le boîtier est polyvalent car il peut être approvisionné par cartouche, jetable et interchangeable à volonté, permettant ainsi à l'utilisateur des applications très diverses telles que : anti-agression (gaz neutralisants par exemple), médicales (spray pour asthmatiques ou anti-douleurs par exemple) , cosmétiques

(parfums par exemple), ou autres, car les pièces du boîtier ne sont pas en contact direct avec les produits utilisés ;

- l'utilisateur n'est pas non plus au contact direct des produits utilisés puisqu'ils ne sont pas manipulés par celui-ci ;
- le boîtier possède un système de sécurité simple et original, à double action, qui protège l'utilisateur de tout déclenchement accidentel principalement dans le cas de l'utilisation d'une cartouche remplie de gaz anti-agression ; en outre, le système en question permet de pouvoir passer, en cas d'urgence, instantanément et très discrètement, en mode « défense » et actionner si nécessaire, également instantanément et très discrètement, la vaporisation de plusieurs jets dudit gaz ;
- le chargement des cartouches est simple et rapide et s'effectue, avec une seule main, sans retirer l'ensemble du poignet, en actionnant une trappe, coulissante et/ou articulée, obturant la cavité du boîtier, située face à l'utilisateur à 6 heures, et en introduisant la cartouche souhaitée ;
- la position de la valve à 12 heures oriente la sortie du jet de gaz vers l'avant évitant ainsi tout accident à l'égard de l'utilisateur ;
- la trappe en question peut comporter un regard permettant de contrôler la présence d'une cartouche de gaz et la quantité de produit restant dans le cas d'utilisation de cartouches transparentes ;
- la taille, la discrétion, l'emplacement (au poignet) et la disponibilité immédiate d'un tel ensemble sont également des atouts importants pour par exemple un traitement médical même lors d'une séance de sport ou de toute autre activité éloignant le sujet malade d'une zone de soins, d'autant plus que l'utilisateur peut avoir facilement sur lui des cartouches pré-remplies en réserve ;
- le boîtier en question offre l'avantage commercial de pouvoir être adapté à des modèles de montres extraplates du commerce, donnant ainsi la possibilité à son utilisateur de pouvoir changer de modèle de montre de la même collection sans avoir à changer le boîtier, et inversement de permettre la réutilisation de la montre en tant que telle.

PRESENTATION DES FIGURES

[0009] Les caractéristiques et les avantages de l'invention vont apparaître plus clairement à la lecture de la description détaillée qui suit d'au moins un mode de réalisation préféré de celle-ci donné à titre d'exemple non limitatif et représenté aux dessins annexés.

[0010] Sur ces dessins :

- la figure 1 est une vue de face de l'ensemble selon l'invention, trappe ouverte et cartouche de gaz prête à être introduite ;
- la figure 2 est une vue de profil à 6 heures de l'en-

semble selon la figure 1, trappe ouverte et cartouche de gaz positionnée à l'intérieur de son logement ;

- la figure 3 est une vue de profil à 6 heures de l'ensemble selon la figure 2, trappe fermée ;
- la figure 4 est une vue, en coupe, d'une partie de l'ensemble selon l'invention, mettant en évidence le mécanisme d'ouverture et de fermeture de la valve de pulvérisation, en position verrouillée, permettant le passage de la valve donc le retrait de la cartouche de gaz : la lame dudit mécanisme étant également représentée, en vue de dessus, dans sa position fonctionnelle, à l'extérieur de l'ensemble selon l'invention ;
- la figure 5 est une vue, en coupe, selon la figure 4, en cours d'actionnement, la lame entraînant la valve de la cartouche de gaz.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0011] En référence à ces dessins, l'ensemble selon l'invention comprend essentiellement un boîtier (1), une montre (2) et un bracelet (3).

[0012] Selon les caractéristiques basiques de l'invention :

1) le boîtier (1) comporte, en combinaison :

- a) une cavité (11) destinée à contenir une mini-cartouche (4), jetable et interchangeable, pré-remplie d'un gaz pressurisé choisi indifféremment pour des applications notamment anti-agression, cosmétiques ou médicales ; ladite mini-cartouche étant pourvue d'une valve de pulvérisation (41) ;
- b) des moyens (12) destinés à la fixation de la montre (2) ;
- c) des moyens (13) destinés à la fixation du bracelet (3) ;

2) la cavité (11) du boîtier (1) comporte, à 6 heures (6H), une ouverture (14) destinée à l'introduction de la mini-cartouche (4) et, à 12 heures (12H), une ouverture (15) destinée au passage de la valve de pulvérisation (41) et plus particulièrement du jet du produit pulvérisé ;

3) les moyens (12) destinés à la fixation de la montre (2) sur le boîtier (1), sont constitués d'un logement adapté pour recevoir ladite montre et d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire (par clip), connu en soi, de celle-ci sur ledit boîtier ;

4) les moyens (13) destinés à la fixation du bracelet (3) sur le boîtier (1), sont constitués d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, connu en soi, dudit bracelet sur ledit boîtier.

[0013] Selon des caractéristiques additionnelles de l'invention :

1) le boîtier (1) comporte un mécanisme (5) d'ouverture et de fermeture de la valve de pulvérisation (41), constitué d'une lame (51) que l'on actionne digitalement, perpendiculairement à l'axe 6-12 heures de la montre, dans un sens (P1) pour déverrouiller la valve (41) et dans l'autre sens (P2) pour la verrouiller ;
2) la lame (51) comporte :

- a) à son centre, une ouverture (52) dont la forme est adaptée pour permettre le passage de la valve de pulvérisation (41) lorsque la lame est en position de verrouillage et la rétention de celle-ci lorsque la lame est en position d'actionnement, la valve comportant à cet effet une colle-rette (42) appropriée ;
- b) à l'une de ses extrémités, un bouton (53) servant à la fois au verrouillage de la lame (51) par simple pression digitale (P2) et à l'actionnement de celle-ci par simple pression digitale (P3) ;

3) le boîtier (1) comporte :

- a) un logement (16) destiné à recevoir, ajusté à sa forme, le bouton (53) de verrouillage et d'actionnement ;
- b) un logement (17), opposé au précédent par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, destiné à recevoir un bouton (54) de déverrouillage, par simple pression digitale (P1), de la lame (51), ledit bouton comportant un joint torique de rétention ;
- c) un logement (18) destiné à recevoir un ressort (55) apte à exercer une pression sur la lame (51), côté bouton de déverrouillage (54) ;
- d) un logement destiné à recevoir une butée (56), placée du côté du bouton d'actionnement (53) par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, autour de laquelle pivote la lame (51) afin d'actionner la valve (41) en la soulevant sous l'effet de la pression digitale exercée sur ledit bouton d'actionnement ;
- e) un logement destiné à recevoir une butée (57), placée du côté du bouton de déverrouillage (54) par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, contre laquelle s'appuie la lame (51), sous l'effet de la pression exercée par le ressort (55), lorsque la pression digitale cesse sur le bouton d'actionnement (53) ; les butées (56) et (57) servant également de butée à la cartouche de gaz ;

4) le boîtier (1) comporte une trappe (19) destinée à obturer l'ouverture (12) destinée à l'introduction de la cartouche.

[0014] A titre d'exemple non limitatif, l'ensemble selon l'invention pourra avoir pour dimensions : épaisseur hors tout 13 mm et poids total 35 g avec cartouche de gaz et bracelet en PVC.

[0015] Le boîtier pourrait être utilisé à d'autres applications en association avec un téléphone portable, un porte-clés ou autre.

[0016] L'homme de métier est apte à appliquer les moyens connus dans le domaine considéré pour réaliser l'invention.

[0017] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés pour lesquels on pourra prévoir d'autres variantes sans pour cela sortir du cadre de l'invention qui est déterminé par la teneur des revendications.

Revendications

1. Ensemble comprenant un boîtier (1), une montre (2) et un bracelet (3) ; ledit boîtier (1) comportant, en combinaison :

- une cavité (11) destinée à contenir une mini-cartouche (4), jetable et interchangeable, préremplie d'un gaz pressurisé choisi indifféremment pour des applications anti-agression, cosmétiques ou médicales ; ladite mini-cartouche étant pourvue d'une valve de pulvérisation (41) ;
- des moyens (12) destinés à la fixation de la montre (2) sur le boîtier (1) et constitués d'un logement adapté pour recevoir ladite montre et d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, de celle-ci sur ledit boîtier ;
- des moyens (13) destinés à la fixation du bracelet (3) sur le boîtier (1) et constitués d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, dudit bracelet sur ledit boîtier ;

caractérisé en ce que la cavité (11) du boîtier (1) comporte, à 6 heures (6H), une ouverture (14) destinée à l'introduction de la mini-cartouche (4) et, à 12 heures (12H), une ouverture (15) destinée au passage de la valve de pulvérisation (41).

2. Ensemble, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le boîtier (1) comporte un mécanisme (5) d'ouverture et de fermeture de la valve de pulvérisation (41), constitué d'une lame (51) que l'on actionne digitalement, perpendiculairement à l'axe 6-12 heures de la montre, dans un sens (P1) pour déverrouiller la valve (41) et dans l'autre sens (P2) pour la verrouiller et qui comporte :

- à son centre, une ouverture (52) dont la forme est adaptée pour permettre le passage de la valve de pulvérisation (41) lorsque la lame est en position de verrouillage et la rétention de celle-ci lorsque la lame est en position d'actionnement,
- à l'une de ses extrémités, un bouton (53) servant à la fois au verrouillage de la lame (51) par

simple pression digitale (P2) et à l'actionnement de celle-ci par simple pression digitale (P3).

3. Ensemble, selon la revendication 2, caractérisé en ce que le boîtier (1) comporte :

- un logement (16) destiné à recevoir, ajusté à sa forme, le bouton (53) de verrouillage et d'actionnement ;
- un logement (17), opposé au précédent par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, destiné à recevoir un bouton (54) de déverrouillage, par simple pression digitale (P1), de la lame (51) ;
- un logement (18) destiné à recevoir un ressort (55) apte à exercer une pression sur la lame (51), côté bouton de déverrouillage (54) ;
- un logement destiné à recevoir une butée (56), placée du côté du bouton d'actionnement (53) par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, autour de laquelle pivote la lame (51) afin d'actionner la valve (41) en la soulevant sous l'effet de la pression digitale exercée sur ledit bouton d'actionnement ;
- un logement destiné à recevoir une butée (57), placée du côté du bouton de déverrouillage (54) par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, contre laquelle s'appuie la lame (51), sous l'effet de la pression exercée par le ressort (55), lorsque la pression digitale cesse sur le bouton d'actionnement (53).

4. Ensemble, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le boîtier (1) comporte une trappe (19) destinée à obturer l'ouverture (12) destinée à l'introduction de la mini-cartouche (4).

Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

**1. Ensemble comprenant un boîtier (1), une montre (2) et un bracelet (3) ;
ledit boîtier (1) comportant, en combinaison :**

- une cavité (11) destinée à contenir une mini-cartouche (4), jetable et interchangeable, pré-remplie d'un gaz pressurisé choisi indifféremment pour des applications anti-agression, cosmétiques ou médicales ; ladite mini-cartouche étant pourvue d'une valve de pulvérisation (41) ;
- un mécanisme (5) d'ouverture et de fermeture de ladite valve de pulvérisation (41) ;
- des moyens (12) destinés à la fixation de la montre (2) sur le boîtier (1) et constitués d'un logement adapté pour recevoir ladite montre et d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, de celle-ci sur ledit boîtier ;
- des moyens (13) destinés à la fixation du bra-

celet (3) sur le boîtier (1) et constitués d'un dispositif de maintien, permanent ou temporaire, dudit bracelet sur ledit boîtier ;

caractérisé en ce que le mécanisme (5) d'ouverture et de fermeture de la valve de pulvérisation (41), est constitué d'une lame (51) que l'on actionne digitalement, perpendiculairement à l'axe 6-12 heures de la montre, dans un sens (P1) pour déverrouiller la valve (41) et dans l'autre sens (P2) pour la verrouiller et qui comporte :

- à son centre, une ouverture (52) dont la forme est adaptée pour permettre le passage de la valve de pulvérisation (41) lorsque la lame est en position de verrouillage et la rétention de celle-ci lorsque la lame est en position d'actionnement,
- à l'une de ses extrémités, un bouton (53) servant à la fois au verrouillage de la lame (51) par simple pression digitale (P2) et à l'actionnement de celle-ci par simple pression digitale (P3).

2. Ensemble, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le boîtier (1) comporte :

- un logement (16) destiné à recevoir, ajusté à sa forme, le bouton (53) de verrouillage et d'actionnement ;
- un logement (17), opposé au précédent par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, destiné à recevoir un bouton (54) de déverrouillage, par simple pression digitale (P1), de la lame (51) ;
- un logement (18) destiné à recevoir un ressort (55) apte à exercer une pression sur la lame (51), côté bouton de déverrouillage (54) ;
- un logement destiné à recevoir une butée (56), placée du côté du bouton d'actionnement (53) par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, autour de laquelle pivote la lame (51) afin d'actionner la valve (41) en la soulevant sous l'effet de la pression digitale exercée sur ledit bouton d'actionnement ;
- un logement destiné à recevoir une butée (57), placée du côté du bouton de déverrouillage (54) par rapport à l'axe 6-12 heures de la montre, contre laquelle s'appuie la lame (51), sous l'effet de la pression exercée par le ressort (55), lorsque la pression digitale cesse sur le bouton d'actionnement (53).

3. Ensemble, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cavité (11) du boîtier (1) comporte, à 6 heures (6H), une ouverture (14) destinée à l'introduction de la mini-cartouche (4) et, à 12 heures (12H), une ouverture (15) destinée au passage de la valve de pulvérisation (41).

4. Ensemble, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le boîtier (1) comporte une trappe (19) destinée à obturer l'ouverture (12) destinée à l'introduction de la mini-cartouche (4).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

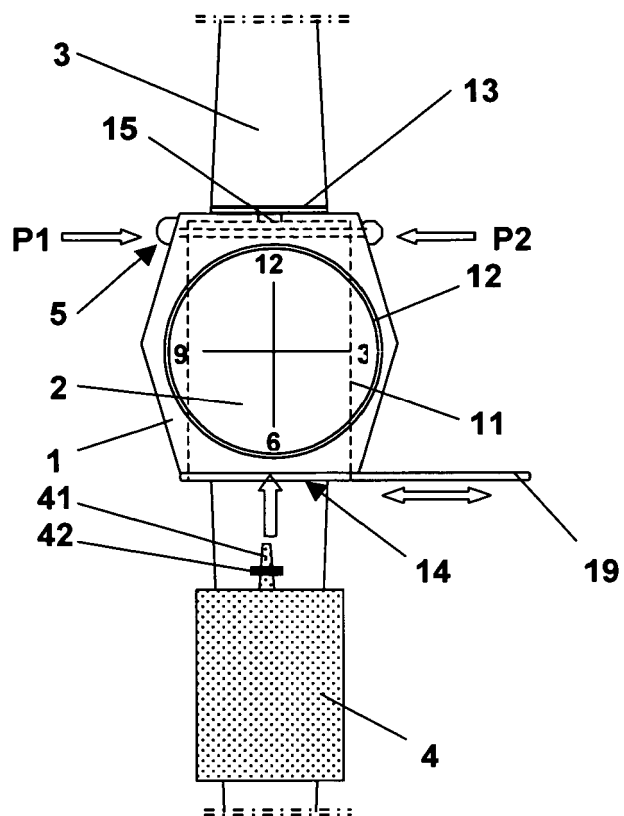


FIG.1

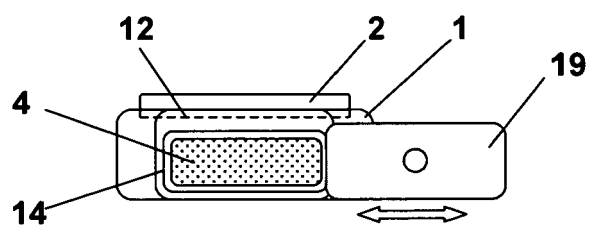


FIG.2

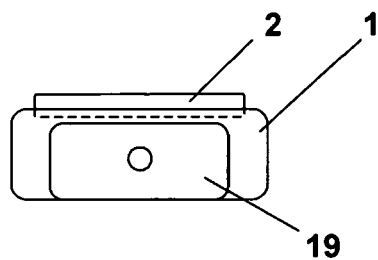


FIG.3

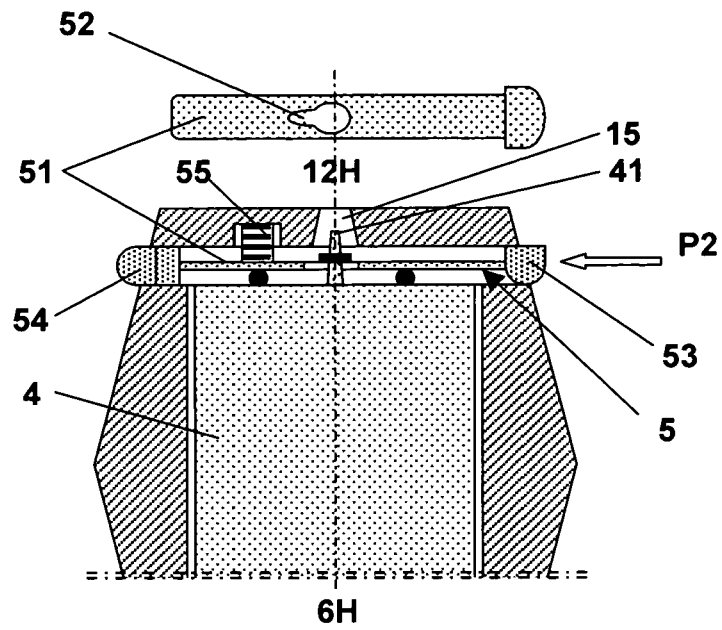


FIG. 4

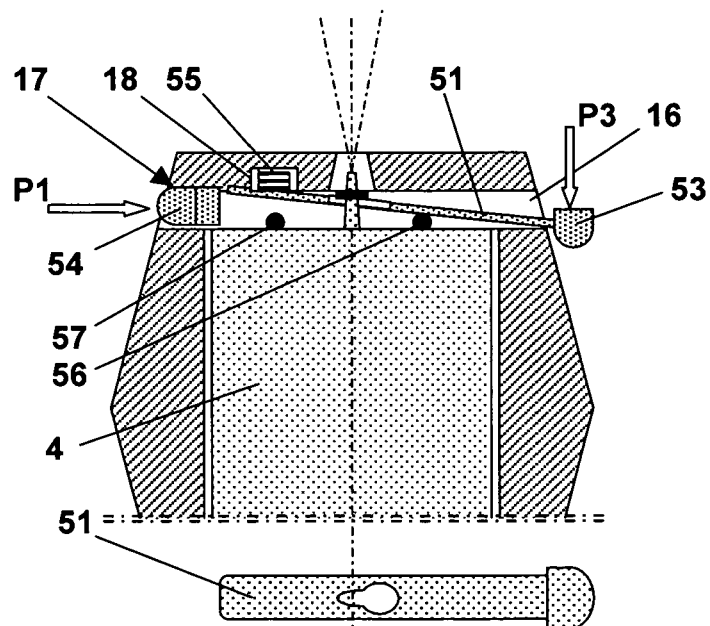


FIG. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 29 0313

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	DE 199 45 777 A1 (LAURIEN KLAUS [DE]) 29 mars 2001 (2001-03-29) * colonne 4, ligne 44 * * colonne 5, ligne 29-66 * * colonne 6, ligne 67,68; revendications 1-4; figure 8 *	1,4	INV. A45D33/30 F41H9/10 G04B37/12 G04B47/00
Y	US 5 088 624 A (HACKETT HUGH [CA]; STADE JAMES H [US]; HATTIS RUSSELL E [US]) 18 février 1992 (1992-02-18) * colonne 1, ligne 50 * * colonne 6, ligne 53-57 * * colonne 7, ligne 34-48; figures 1,3 *	1,4	
A	US 5 516 005 A (MOSELEY WILLIAM W [US]) 14 mai 1996 (1996-05-14) * colonne 3, ligne 43-63 *	1-4	
A	DE 296 18 183 U1 (HOLSTEIN CHRISTOPH MARIA [DE]) 20 février 1997 (1997-02-20) * page 3; figure 2 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 6 135 321 A (HIPPENSTEEL JOSEPH B [US]) 24 octobre 2000 (2000-10-24) * le document en entier *	1-2	A45D F41H G04B
E	FR 2 923 031 A1 (COTAINA SERGE [FR]; COTAINA JULIETTE [FR]) 1 mai 2009 (2009-05-01) * le document en entier *	1-4	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 22 septembre 2009	Examineur Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 29 0313

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-09-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19945777	A1	29-03-2001	AUCUN	
US 5088624	A	18-02-1992	AUCUN	
US 5516005	A	14-05-1996	AUCUN	
DE 29618183	U1	20-02-1997	AUCUN	
US 6135321	A	24-10-2000	AU 4425099 A	30-12-1999
			US 6126040 A	03-10-2000
			WO 9964346 A1	16-12-1999
			US 6123228 A	26-09-2000
FR 2923031	A1	01-05-2009	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 5516005 A [0003]
- DE 19945777 [0003]
- DE 4208794 [0003]
- US 5815467 A [0003]
- DE D4208794 [0003]